



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 16 JUIN 2011 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Christian MUR (Titulaire), Mr Yves d'AMECOURT (Suppléant), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Daniel BAS (Suppléant), Mr Bernard LAVIE-CAMBOT (Suppléant), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Bernard PIOT (Suppléant), Mme Pâquerette PEYRIDIEUX (Suppléant), Mr Alain PARMENTIER (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Philippe PEYROUX (Suppléant), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Christophe GERY (Suppléant), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire)

()

DÉLIBÉRATION N°20110621_016

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES"

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20110621_016
CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES"

Par délibération en date 30 novembre 2010 le Syndicat Mixte a modifié ses statuts en vu de proposer à ses adhérents des services numériques mutualisés. Ces adhésions de caractère facultatif sont comptabilisées sur le budget principal du Syndicat.

De manière complémentaire, l'article 4 modifié des statuts du Syndicat Mixte, permet également à Gironde Numérique d'assurer des prestations de services et activités complémentaires en dehors de la mutualisation des services avec ses membres. Dans ce cadre, le syndicat pourra répondre sur devis à des consultations lancées par tout acteur public non adhérent du Syndicat Mixte. Ces sollicitations peuvent émaner des communes Girondines dont les communautés de communes dont elles dépendent n'ont pas adhéré à la mutualisation proposée par le Syndicat mixte Gironde Numérique ou bien encore d'autres acteurs publics comme des syndicats d'eau ou d'électricité par exemple.

Il est ainsi nécessaire de retracer dans un budget annexe spécifique les opérations liées à cette activité de nature commerciale qui sera assujettie au cadre fiscal en vigueur.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver la création d'un budget annexe « prestation de services numériques » à compter de l'année 2011
- dit que ce budget sera assujetti à la TVA et sera donc tenu hors taxe
- dit que ce budget relèvera de la nomenclature M4

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 16 juin 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr